

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/10/2024

DEL-29102024-09

Date de convocation :  
14/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Saint Julien de Briola, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 42
- procurations: 3
- votants: 45

Date de publication :

.....

**PRESENTS :** Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Denis JUIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Christine SOULE LOCHON, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Florian GRIMONPRE par André CATHALA, Hélène MARTY par Bernard BREIL.

**ABSENTS :** Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Rose-lyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE.

**Secrétaire de séance :** Catherine LASSALLE

**OBJET: Approbation du plan de financement et autorisation de demande de subventions pour le projet « cœur de Piège »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Considérant** que les études relatives au projet « cœur de Piège » à Gaja la Selve sont terminées et qu'il convient désormais d'autoriser l'avant-projet et de finaliser le plan de financement,

**Considérant** que l'importance du projet pour le développement de notre territoire et ses bénéfices attendus pour la population et les communes du territoire ont de nature à justifier le soutien financier des partenaires publics,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....
- publié le: .....

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** l'avant-projet définitif du projet « cœur de Piège » et autorise le Président à lancer les procédures et à signer toutes les documents et pièces liés au projet.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20241029-DEL\_29102024\_09-DE

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

<b>MONTANT TOTAL DU PROJET (HT)</b>	<b>1 500 000 €</b>
Autofinancement CCPLM (20%)	300 000 €
FEDER (46.6%)	700 000 €
Etat (notifié - 22.5%)	340 000 €
Département (10.6%)	160 000 €

**AUTORISE** le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER) et du Département de l'Aude.

**DONNE POUVOIR** au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

